## ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE MINISTRE D'ETAT CHARGE DELA DECENTRALISATION ET REFORMES INSTITUTIONNELES A L'OCCASION DE L'ATELIER DE RESTITUTION DU RAPPORT D'ETAT DES LIEUX DU PROCESSUS DE DECENTRALISATION EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Excellence Monsieur le;	
Honorables;	
Mesdames et Messieurs membres du Gouvernement ;	
Messieurs les Secrétaires Généraux de l'administration publiq	ue
Mesdames et Messieurs les Participants ;	
Distingués invités ;	

Je commencerais tout d'abord par m'acquitter d'un agréable devoir, celui de vous remercier très vivement pour avoir accepté d'abandonner vos multiples et pressantes responsabilités afin de répondre très nombreux à notre invitation ce jour.

« Atelier de restitution du rapport d'état des lieux du processus de décentralisation en République Démocratique du Congo », tel est le thème évocateur du présent atelier. Ce thème constitue tout un programme c'est aussi un défi, un grand défi à relever et à tenir par l'ensemble du peuple congolais.

En effet, la Constitution de la République Démocratique du Congo promulguée en date du 18 février 2006, telle que modifiée par la loi n°11/002 du 20 janvier 2011, consacre la décentralisation comme nouveau mode d'organisation et de gestion des affaires publiques de l'Etat. Cette option fondamentale a été prise en vue de palier aux insuffisances d'un mode de gestion centralisé, n'ayant pas favorisé l'émergence des capacités locales de gestion de proximité et de développement des économies locales.

En 2007, le processus de décentralisation en RDC a fait l'objet d'un atelier national ainsi désigné « Forum National sur la Décentralisation » qui a permis de bâtir les principaux éléments d'une vision partagée entre tous les acteurs sur les modalités de la mise en œuvre maîtrisée de la décentralisation. Ces assises ont recommandé l'élaboration d'un Cadre stratégique de mise en œuvre de la décentralisation, lequel a été validé par les différentes parties prenantes au processus, au terme d'un atelier national organisé à Kinshasa du 10 au 11 juin 2009. C'est un document

qui établit et définit les grandes orientations, les principes directeurs, les axes majeurs, les structures et les mécanismes institutionnels servant de fil conducteur pour la période 2009-2019, afin de matérialiser la décentralisation en République Démocratique du Congo. A cet effet, un plan d'actions triennal 2011-2013 du Cadre stratégique de mise en œuvre de la décentralisation a été élaboré avec l'appui du PNUD, en 2011, décrivant les actions concrètes à mener tant au niveau national, provincial que local, en vue d'engager l'effectivité de la décentralisation en RDC, selon les axes stratégiques du CSMOD suivants : Appropriation effective du processus de décentralisation ; Transfert des compétences et des ressources suivant une démarche de progressivité ; Renforcement des capacités ; Développement des outils de planification et de gestion ; Harmonisation des processus de décentralisation et de déconcentration ; Coordination entre l'Etat Central et les Provinces et Financement de la décentralisation.

La première phase de la mise en œuvre du processus de décentralisation prévue de 2009 à 2014, visait à relever les principaux défis suivants: (i) créer les meilleures conditions politiques, juridiques, budgétaires et financières permettant aux Provinces et aux ETD d'assumer convenablement leurs missions de pilotage du développement à la base et de promotion de la démocratie locale; (ii) organiser les élections locales permettant le parachèvement de l'architecture institutionnelle de la décentralisation; (iii) mettre en place les 21 nouvelles provinces; (iv) mettre en place les structures de pilotage et de gestion du cadre stratégique de la décentralisation; v) doter les provinces et les ETD d'instruments et d'outils de gestion pour faciliter l'exécution de leurs programmes de développement.

La seconde phase allait s'étaler entre 2015 et 2019 et devait approfondir les acquis de la décentralisation sur la base des enseignements et leçons tirées de l'évaluation de la première phase.

Mais diverses contraintes n'ont pas permis au Gouvernement en l'absence de l'appui des partenaires techniques et financiers de réaliser cette évaluation à miparcours en vue de rendre compte de l'état de réalisation des résultats escomptés et par conséquent, le plan d'actions triennal du Cadre Stratégique de Mise en œuvre de la Décentralisation n'a pas été actualisé.

Il a paru opportun, comme l'horizon temporel du Cadre Stratégique de Mise en œuvre de la Décentralisation est de 10 ans, d'établir un état des lieux du processus de décentralisation en République Démocratique du Congo.

Pour ce faire, j'ai diligenté une mission interministérielle [Agriculture, Budget, Décentralisation et Réformes Institutionnelles, Développement Rural, Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel (EPSP), Finances, Fonction Publique, Genre, Enfant et Famille, Plan, Santé] composée de 26 Experts qui, pour des raisons logistiques, sécuritaires et d'accessibilité, ont pu se déployer dans 17 de 25 provinces afin de faire les constats de la mise en œuvre du processus au regard des sept (7) axes du CSMOD, d'identifier les principales réalisations, formuler des recommandations idoines à l'attention des différents acteurs concernant les actions à prendre en vue de rendre effective la réforme de la décentralisation.

Au cours de 10 dernières années, des signaux forts dans la mise en œuvre de la décentralisation sont notés. On relève, notamment, la libre administration des provinces par des Institutions politiques provinciales élues et mises en place, la promulgation de quelques 20 lois essentielles portant sur la réforme de l'organisation territoriale et sur les finances publiques, la mise en place des structures d'impulsion, de pilotage, de coordination et du suivi du processus de décentralisation.

Tout n'est pas en place pour autant. Les défis à relever à tout, sont nombreux.

Il s'agit notamment: l'appropriation sociale et politique de la décentralisation à travers des mécanismes participatifs impliquant tous les acteurs, la poursuite du processus électorale par l'organisation des élections urbaines, municipales et locales, l'effectivité de transfert des compétences et des ressources aux provinces et aux ETD selon une démarche de progressivité, le financement de la décentralisation dans le cadre d'un ensemble d'instruments cohérents combinant la fiscalité locale, le système de rétrocession de 40% et le mécanisme national de péréquation pour les investissement visant à assurer un développement moins inégalitaires entre les provinces, etc.

Le présent atelier de restitution du rapport des missions d'état du processus de décentralisation constitue un lieu d'échanges d'expériences en la matière de manière à permettre au Gouvernement de tirer le maximum d'éléments objectifs possibles pouvant lui permettre d'effectuer les ajustements nécessaires pour créer les meilleures conditions de mise en œuvre du processus.

- Distingués invités,
- Chers Participants;

Avant de terminer, je voudrais ici remercier sincèrement les Partenaires Techniques et Financiers qui, depuis le déclenchement du processus de décentralisation à ce jour, ont toujours accompagner le gouvernement dans la mise en œuvre du processus de décentralisation. C'est le cas pour le présent atelier avec l'appui financier du PNUD.

Sur ce, je déclare ouvert l'atelier de restitution du rapport d'état des lieux du processus de mise en œuvre de la décentralisation.